# LA TRAJECTOIRE

## DE LA RÉPUBLIQUE DE L'IMPACT

De la vision à une nouvelle République

Ce que nous proposons de décider.
Ce que nous voulons construire.
Comment les Français reprendront la décision.

LIBERTÉ • RESPONSABILITÉ • SOLIDARITÉ • SOUVERAINETÉ

OUVERTURE

# UNE VISION, UNE TRANSITION, PUIS UN CHOIX.

**Les Manifestes fixent le cap. La Trajectoire montre comment cette vision peut devenir une construction démocratique, puis une action gouvernementale mesurable.**

Elle ne cherche pas à donner l'illusion qu'un pays se transforme avec un catalogue de centaines de mesures arrêtées longtemps avant d'avoir été confrontées au réel. Elle distingue ce qui est déjà assumé, ce qui doit être construit et le moment où les Français doivent décider. Elle ajoute une exigence de gouvernement : une organisation simple dans ses responsabilités, agile dans ses moyens et capable de corriger sans perdre son cap.

La République de l'Impact part du changement recherché. Elle construit ensuite les moyens, les confronte au terrain, au droit et aux finances, les teste, les chiffre et les corrige lorsque cela est nécessaire.

**LA PROPOSITION DE PASSAGE**

2027 — ouvrir une année de transition.
Pendant la transition — construire la nouvelle Constitution et finaliser la Trajectoire des sept années suivantes.
Au terme de la transition — soumettre les nouvelles institutions aux Français.
Puis — organiser une nouvelle élection pour choisir l'Équipe nationale et sa Trajectoire.

La Trajectoire est conçue pour exister indépendamment d'une personnalité. Si une personnalité décide de la porter en 2027, elle n'en devient pas propriétaire : elle accepte un mandat de transition dont l'aboutissement est de rendre de nouveau la décision aux Français.

RDI ne présume pas de son avenir politique. Cette vision peut rester une proposition si elle ne rencontre pas les Français. Sa méthode vaut précisément parce qu'elle ne demande pas de forcer le réel pour sauver une idée.

SOMMAIRE

# HUIT MOUVEMENTS.


01 — DE LA VISION À LA TRAJECTOIRE
02 — 2027 : UN MANDAT DE TRANSITION
03 — UNE NOUVELLE CONSTITUTION
04 — UNE ANNÉE POUR CONSTRUIRE
05 — LES CONTRATS D'IMPACT
06 — CE QUI SERA CONSTRUIT PENDANT LA TRANSITION
07 — PUIS LES FRANÇAIS DÉCIDENT À NOUVEAU
08 — SEPT ANS POUR TRANSFORMER, TROIS MOIS POUR RENDRE COMPTE


Les Manifestes restent inchangés. La Trajectoire vient après eux : elle ne réécrit pas la vision, elle organise son passage vers la décision et l'action.

REPERE DE LECTURE

# QUATRE OBJETS A NE PAS CONFONDRE.

**La vision, les règles du jeu et le plan d'action n'ont pas le même rôle. Les distinguer permet de savoir ce qui est fixé aujourd'hui et ce qui sera construit pendant la transition.**

**LES MANIFESTES — LA VISION**
Ils fixent le cap, les quatre principes, les grandes missions et l'architecture générale de la République de l'Impact. Ils ne constituent pas un programme détaillé.

**LA TRAJECTOIRE — LE PASSAGE**
Le présent document expose la méthode de transition, les choix déjà assumés et les Contrats d'Impact qui donnent une direction concrète sans figer prématurément chaque mécanisme.

**LA NOUVELLE CONSTITUTION — LES RÈGLES DE LA RÉPUBLIQUE**
Elle devra définir les institutions, les responsabilités, les contrôles, les droits, la citoyenneté et la manière dont la décision revient au peuple. Son texte complet sera construit pendant la transition et soumis aux Français.

**LA TRAJECTOIRE DÉFINITIVE — LE PLAN DES SEPT ANS**
Elle traduira les Contrats d'Impact en ordre de mise en œuvre, droit applicable, chiffrage, responsabilités, indicateurs et calendrier. Elle sera présentée avec l'Équipe nationale candidate au mandat de transformation

**CINQ REPÈRES POUR LIRE LA TRAJECTOIRE**

1. UNE VISION AVANT UNE PERSONNE — le projet existe indépendamment d'une candidature.
2. UN AN DE TRANSITION — préparer les nouvelles institutions et la Trajectoire avant le mandat de transformation.
3. UNE RÉPUBLIQUE SIMPLE ET AGILE — des responsabilités lisibles, le moins de strates nécessaires et des moyens qui peuvent évoluer.
4. DES CONTRATS D'IMPACT — partir du changement recherché plutôt que d'un catalogue de mesures.
5. PUIS LES FRANÇAIS DÉCIDENT À NOUVEAU — sur la Constitution, puis sur l'Équipe nationale et sa Trajectoire

01

# DE LA VISION A LA TRAJECTOIRE.

**La République de l'Impact part d'une question simple : qu'avons-nous réellement changé ?**

Une loi votée n'est pas encore une transformation. Un budget engagé n'est pas encore une réussite. Une nouvelle structure n'est pas encore un service amélioré. Les moyens sont nécessaires, mais ils ne constituent pas le résultat.
Le Manifeste a posé quatre principes — Liberté, Responsabilité, Solidarité, Souveraineté — qui ne fonctionnent pas isolément : aucun ne suffit seul, ils s'équilibrent dans l'action. Il a aussi posé une méthode : partir de l'Impact recherché, donner la capacité d'agir à celui qui répond du résultat, mesurer ce qui change réellement et corriger ce qui ne fonctionne pas.

**LA CHAÎNE DE L'IMPACT**

MOYENS → ACTIONS → SERVICES → EFFETS → IMPACT

La Trajectoire ajoute une étape : elle montre comment passer de cette vision à des institutions capables d'agir, puis à des Contrats d'Impact assez précis pour orienter l'action sans prétendre que tout est déjà écrit.
RDI ne fonctionne pas comme une addition de réformes indépendantes. Les choix doivent tenir ensemble : l'école prépare les compétences ; le travail et la production créent l'autonomie et les ressources ; la fiscalité finance les garanties communes ; les territoires donnent aux décisions une prise sur le réel ; les capacités essentielles rendent la souveraineté concrète. Une idée peut être juste isolément et échouer si le reste du système ne suit pas.

Beaucoup de directions sont déjà assumées : nouvelle architecture institutionnelle, Statut de Citoyen Français, Service à la Nation, fiscalité radicalement simplifiée, Aide sociale unique, Constitution du travail, retraite de base collective, administration sans dossier, capacités critiques, responsabilité territoriale et contrôle public régulier des résultats.

Les mécanismes qui doivent encore être testés, chiffrés ou juridiquement construits sont nommés comme tels. Ils ne seront pas maquillés en certitudes.

**SIMPLICITÉ ET AGILITÉ : DEUX DISCIPLINES DE GOUVERNEMENT**

La simplicité réduit les niveaux, les doubles circuits, les démarches et les règles qui n'apportent ni protection utile ni résultat. Elle ne signifie pas moins de droits, moins d'exigence ou moins de contrôle : elle signifie que chacun peut comprendre la règle, savoir qui décide et agir sans traverser des couches inutiles. L'agilité permet de conserver un cap stable tout en faisant évoluer rapidement les moyens lorsque le réel montre qu'ils ne fonctionnent pas.

SIMPLIFIER N'EST PAS SIMPLIFIER LE RÉEL.
ÊTRE AGILE N'EST PAS CHANGER DE CAP.

RDI cherche des règles plus lisibles, des responsabilités plus courtes et des organisations capables de corriger leurs moyens sans remettre en cause les garanties essentielles.

UN CAP STABLE.
DES RESPONSABILITÉS CLAIRES.
LE MOINS DE STRATES NÉCESSAIRES.
DES MOYENS ADAPTABLES.

**SIX MISSIONS POUR LA NATION**

• SOUVERAINETÉ — conserver la capacité de choisir et protéger les intérêts essentiels.
• PRODUCTION — créer de la valeur, produire, entreprendre, innover et transmettre les capacités productives.
• TRANSMISSION — éducation, culture, histoire, savoirs, compétences et citoyenneté.
• PROTECTION — sécurité, justice, santé, solidarité, défense et continuité des fonctions essentielles.
• TERRITOIRES — rapprocher la capacité d'agir du réel et adapter les moyens aux situations locales.
• AVENIR — préparer les compétences, infrastructures, recherches et capacités dont dépendront les générations futures.

**LA CHAÎNE DE LA RESPONSABILITÉ**

MISSION → AUTORITÉ → MOYENS → RESPONSABILITÉ

Pas de responsabilité sans pouvoir d'agir. Pas de pouvoir d'agir sans responsabilité. Les six missions décrivent ce que la Nation veut accomplir ; elles ne sont pas six ministères. Les Pôles Ministériels organisent ensuite l'exécution de manière transversale.

02

# 2027 : UN MANDAT DE TRANSITION.

**La première proposition politique de La Trajectoire est une règle de passage.**

Si une personnalité décide de porter la République de l'Impact en 2027, elle ne demande pas aux Français de lui confier immédiatement sept années de transformation sur la base d'un programme présenté comme définitivement achevé.

Elle demande un mandat de transition d'environ un an, annoncé avant le scrutin, pour préparer la nouvelle République et finaliser la Trajectoire qui pourra ensuite être proposée aux Français.

### LE CONTRAT DE TRANSITION 2027

1. Préparer une nouvelle Constitution et sa voie d'adoption.
2. Construire, tester et chiffrer la Trajectoire des sept années suivantes.
3. Soumettre les nouvelles institutions aux Français.
4. Si elles sont adoptées, mettre fin au mandat de transition et organiser la première élection selon les nouvelles règles.

Cette année n'est ni une parenthèse vide ni un mandat de sept ans déguisé. Elle prépare ce qui ne peut pas être sérieusement improvisé : Constitution, organisation de l'État, fiscalité, territoires, travail, retraites, santé, justice, capacités critiques, chiffrage, droit applicable et ordre de mise en oeuvre.

Les transformations irréversibles du futur mandat n'ont pas vocation à être imposées avant que les Français aient validé les nouvelles institutions et choisi l'Équipe nationale chargée de les conduire.

### UNE VISION AVANT UNE PERSONNE

RDI a été construit sans organiser son existence autour d'une candidature personnelle. La personnalité qui déciderait de le porter accepte donc une mission limitée : ouvrir, sécuriser, construire, soumettre, puis rendre le choix.

03

# UNE NOUVELLE CONSTITUTION.

**RDI ne propose plus seulement de modifier quelques institutions. Les choix déjà construits dessinent une architecture suffisamment différente pour justifier l'élaboration d'une nouvelle Constitution.**

La Trajectoire n'en écrit pas aujourd'hui tous les articles. L'année de transition devra produire le texte complet, sécuriser sa voie juridique et le soumettre aux Français. Mais les finalités et plusieurs choix sont déjà clairs.

**CE QU'ELLE DEVRA GARANTIR**

• Un exécutif capable d'agir dans la durée, sans supprimer le contrôle démocratique.
• Une responsabilité lisible : celui qui répond d'un résultat dispose de l'autorité et des moyens nécessaires.
• Une représentation nationale combinant élection et participation citoyenne organisée.
• Un contrôle indépendant des données et des résultats publics.
• Une organisation territoriale fondée sur la bonne échelle de responsabilité.
• Une organisation publique assez simple pour identifier qui décide et assez agile pour adapter les moyens sans recréer une structure à chaque problème.
• Un Statut de Citoyen Français associant droits, participation et responsabilités.
• Des garanties fondamentales et des voies de recours indépendantes du pouvoir exécutif.
• Des règles permettant de rendre la décision au peuple lorsque les institutions ne peuvent plus trancher.

La Constitution ne doit pas détailler toutes les politiques publiques. Elle doit rendre lisible qui décide, qui exécute, qui contrôle, qui répond du résultat et comment le peuple peut reprendre la main.

03 - ARCHITECTURE

# LES CHOIX INSTITUTIONNELS DÉJÀ ASSUMÉS.

• Une Équipe nationale est présentée avant le scrutin : Président, Premier ministre et équipe ministérielle appelée à diriger les six Pôles Ministériels.
• Les mandats structurants sont différenciés : Maire 6 ans, Député 4 ans, Équipe nationale 7 ans.
• Le Président et le Premier ministre sont élus ensemble, avec la même légitimité et au même niveau politique : le Président porte le cap, le temps long et la souveraineté ; le Premier ministre porte l'exécution, la coordination, les résultats et la correction.
• Le Gouvernement s'organise autour de six pôles transversaux. Cette ossature est stable ; l'organisation interne peut évoluer autour des missions et des Contrats d'Impact sans créer une nouvelle structure permanente à chaque sujet.
• Un Secrétariat Général de l'Exécutif constitue une chaîne administrative commune entre les deux fonctions de l'exécutif et relie décision, exécution et suivi jusqu'au résultat.
• Une Assemblée de la Nation unique associe 75 % de représentants élus et 25 % de Citoyens tirés au sort ; le quart citoyen est renouvelé à chaque session, selon des modalités à construire.
• Un Auditeur Indépendant de l'Impact Public vérifie les données, les méthodes et les résultats sans décider de la politique.
• Tous les trois mois, une Comparution devant la Nation oblige l'Équipe nationale à rendre directement et publiquement compte aux Français ; cette reddition de comptes ne se confond pas avec le contrôle de l'Assemblée, qui demeure pleinement exercé.
• La Loi Guillotine impose de réexaminer régulièrement les normes importantes : conserver, simplifier, transformer ou supprimer. Toute nouvelle politique doit indiquer ce qu'elle remplace, simplifie ou absorbe, ou pourquoi rien ne peut disparaître.
• Le budget est reconstruit autour des missions et des résultats ; une Trajectoire nationale à vingt ans identifie les capacités à construire, préserver et transmettre, puis est révisée sans recommencer de zéro.
• Une initiative citoyenne documentée atteignant un seuil défini oblige les institutions à l'instruire et à répondre publiquement, sans adoption automatique.
• En cas de blocage institutionnel durable entre l'exécutif et l'Assemblée, la Nation doit pouvoir trancher selon un mécanisme constitutionnel défini pendant la transition.

**UNE OSSATURE STABLE, UNE ORGANISATION ADAPTABLE**

La simplicité ne consiste pas à renommer des ministères. RDI propose six Pôles Ministériels transversaux comme ossature stable du Gouvernement ; les équipes, dispositifs et moyens peuvent ensuite évoluer autour des missions et des Contrats d'Impact sans recréer une structure permanente à chaque difficulté.

- Pôle Ministériel de la Stratégie, du Budget et de la Simplification.
- Pôle Ministériel de l'Identité, de la Citoyenneté et de l'Engagement.
- Pôle Ministériel de la Souveraineté et du Rayonnement International.
- Pôle Ministériel de la Justice, du Droit et de la Transparence.
- Pôle Ministériel du Développement du Capital Humain.
- Pôle Ministériel des Ressources, des Territoires et des Infrastructures.

**LE STATUT DE CITOYEN FRANÇAIS**

le conçoit RDI. Le Résident bénéficie des protections fondamentales définies par la République et respecte ses règles. Le Citoyen dispose en plus des droits civiques, responsabilités et mécanismes que la Nation choisit d'attacher au Statut de Citoyen dans le cadre du Pacte de Réciprocité.

Le Statut de Citoyen n'est pas conçu comme irrévocable quelles que soient les circonstances. Une rupture d'une gravité exceptionnelle du Pacte pourra conduire, dans des cas définis par la loi et sous contrôle de la Justice, à la perte du Statut de Citoyen et au retour au statut de Résident. Les garanties précises seront construites pendant la transition.

04

# UNE ANNÉE POUR CONSTRUIRE.

**Une vision sérieuse accepte d'être confrontée au réel avant de devenir une mécanique définitive. Elle doit aussi produire des systèmes plus simples que ceux qu'ils remplacent et capables de s'adapter sans perdre leur cap.**

Chaque grand chantier de la transition doit produire un résultat exploitable : architecture, coût, droit à modifier, risques, simulations, ordre de mise en oeuvre et indicateurs.

**LA MÉTHODE**

• SIMPLICITÉ / PAGE BLANCHE — partir de la fonction recherchée, supprimer les doublons, rechercher le moins de strates nécessaires et simplifier avant de numériser.
• AGILITÉ — garder l'Impact et les garanties stables, mais permettre aux moyens, à l'organisation et aux procédures d'évoluer lorsque les faits montrent une meilleure voie.
• TERRAIN — entendre les professionnels, usagers, agents et territoires confrontés à la réalité du système.
• DONNÉES — établir un point de départ vérifiable avant de promettre un résultat.
• SIMULATION — tester les conséquences sur des situations réelles, notamment fiscalité, aides, retraites et logement.
• DROIT — identifier clairement ce qui exige une loi, une modification constitutionnelle ou une évolution européenne.
• CHIFFRAGE — séparer coût permanent, coût de transformation et investissement de capacité.
• EXPÉRIMENTATION — lorsque pertinent, tester à une échelle limitée avant généralisation.
• ARBITRAGE ET CORRECTION — rendre publics les choix réels et modifier le mécanisme qui échoue sans changer l'objectif pour sauver la mesure.

**QUATRE RÈGLES TRANSVERSALES**

• ADMINISTRATION SANS DOSSIER — un Guichet Citoyen et un Compte Citoyen donnent un point d'entrée lisible ; une donnée déjà détenue légalement n'est pas demandée une deuxième fois ; les accès aux données sensibles sont traçables, les données restent cloisonnées selon leur nature et l'accès humain aux services essentiels est maintenu.

• PAS DE NOUVELLE COUCHE PAR DÉFAUT — une politique, une structure ou une procédure nouvelle doit dire ce qu'elle remplace, simplifie ou absorbe ; l'empilement n'est jamais la solution par défaut.
• TEST OUTRE-MER — aucun Contrat national n'est complet tant que sa réalité ultramarine n'a pas été explicitement examinée.
• RESPONSABILITÉ — on ne peut exiger un résultat que lorsque l'autorité et les moyens nécessaires ont réellement été donnés.

La participation ne remplace pas la décision politique. Administrations, professionnels, partenaires sociaux, territoires, chercheurs, entreprises, associations et citoyens apportent contraintes, données et propositions ; la responsabilité de trancher reste identifiable.

05

# LES CONTRATS D’IMPACT.

**UNE MÊME DISCIPLINE POUR CHAQUE CONTRAT**

IMPACT — le changement recherché.
CHOIX DÉJÀ ASSUMÉS — les décisions ou orientations qui donnent la direction.
CE QUE CELA CHANGE — la traduction concrète attendue.
À CONSTRUIRE — les paramètres qui nécessitent encore du travail.
COHÉRENCE — ce dont ce Contrat dépend pour fonctionner.

**Une carte des changements recherchés, pas un catalogue de mesures.**

Les douze Contrats d’Impact donnent une direction publique suffisamment concrète pour comprendre ce que RDI veut transformer, sans figer avant la transition les barèmes, procédures et mécanismes qui doivent encore être construits. Ils doivent être lus ensemble : aucun contrat n’est une promesse autonome.

Ils ne correspondent pas à douze ministères. Chaque contrat peut mobiliser plusieurs pôles, plusieurs administrations et plusieurs niveaux territoriaux. Tous obéissent à la même discipline : une responsabilité identifiable, le moins de strates nécessaires, une règle claire sur ce qui est simplifié ou remplacé, et des moyens adaptables si la solution choisie n’obtient pas l’Impact.

Pendant l’année de transition, chacun deviendra une Trajectoire chiffrée, juridiquement instruite et ordonnée dans le temps. La version définitive devra préciser les indicateurs de départ, les résultats attendus et les jalons qui permettront de rendre compte tous les trois mois.

**LES 12 CONTRATS EN UN REGARD**

01 — ÊTRE CITOYEN FRANÇAIS — faire de la citoyenneté un statut de droits, de participation et de responsabilités.

02 — APPRENDRE, COMPRENDRE ET TROUVER SA PLACE — juger l'école sur ce qu'elle transmet réellement et préparer à la vie.

03 — TRAVAILLER ET CONSTRUIRE SON AUTONOMIE — faire du travail le premier chemin vers l'autonomie et simplifier la solidarité.

04 — CONTRIBUER SIMPLEMENT — reconstruire fiscalité et financement public autour de quelques règles compréhensibles.

05 — CONSTRUIRE SA RETRAITE — garantir une base collective et laisser libre le complément.

06 — SE SOIGNER ET PRÉSERVER SON AUTONOMIE — lier garantie d'accès, prévention, suivi et responsabilité.

07 — HABITER ET CONSTRUIRE SA VIE FAMILIALE — sécuriser les responsabilités et partir des besoins réels du territoire.

08 — PRODUIRE, ENTREPRENDRE, RECHERCHER — transformer davantage nos idées et savoir-faire en capacités durables.

09 — FAIRE VIVRE LES TERRITOIRES — rapprocher la décision du réel et transmettre l'héritage des territoires.

10 — PROTÉGER, JUGER ET FAIRE APPLIQUER LE DROIT — faire aller le droit jusqu'à l'exécution et au résultat.

11 — GARANTIR LES CAPACITÉS ESSENTIELLES — savoir ce que la France ne peut pas se permettre de perdre.

12 — RETROUVER NOTRE CAPACITÉ DE CHOISIR DANS LE MONDE — utiliser nos alliances et l'Europe pour augmenter notre capacité d'agir sans renoncer à décider.

PRINCIPE DE COHÉRENCE

# TOUT SE TIENT.

**La République de l'Impact n'est pas une collection de bonnes idées. Elle est un système : une transformation n'est considérée comme solide que si elle reste cohérente avec les autres.**

Une Aide sociale unique ne peut atteindre son but si la reprise d'activité fait perdre davantage qu'elle ne rapporte. Une retraite ne peut être garantie durablement sans production, travail et financement. Une politique de santé ne peut promettre un parcours si l'offre territoriale, les compétences et les capacités sanitaires ne suivent pas. Une souveraineté proclamée reste théorique sans énergie, industrie, recherche, infrastructures et compétences.

De la même manière, la simplicité ne fonctionne pas si l'on simplifie une démarche tout en conservant les mêmes strates derrière elle ; l'agilité ne fonctionne pas si chaque correction exige de recréer une administration ; la responsabilité ne fonctionne pas si celui qui répond du résultat ne dispose ni de l'autorité ni des moyens.

**LE TEST SYSTÉMIQUE**

- De quels autres Contrats ce choix dépend-il pour produire son Impact ?
- Quelles capacités crée-t-il, consomme-t-il ou déplace-t-il ailleurs ?
- Que devient-il si la fiscalité, le travail, les territoires ou les ressources évoluent ?
- Simplifie-t-il réellement l'ensemble, ou seulement une étape visible ?
- Peut-on corriger son mécanisme sans casser les autres Contrats ?

**Pendant l'année de transition, les Contrats seront donc construits ensemble et testés les uns contre les autres. La Trajectoire définitive devra démontrer la cohérence du système, pas seulement l'intérêt de chaque mesure prise séparément.**

Une proposition RDI ne doit donc pas être jugée comme si elle existait seule. Son sens dépend de l'architecture complète dans laquelle elle s'insère. C'est précisément pour cela que l'année de transition doit construire les Contrats simultanément avant leur mise en oeuvre.

CONTRAT D'IMPACT 01

# ÊTRE CITOYEN FRANÇAIS.

### IMPACT

Faire de la citoyenneté une participation réelle à la République : des droits garantis, des responsabilités assumées et une Nation capable de compter sur ses citoyens comme ses citoyens doivent pouvoir compter sur elle.

---

### CHOIX DÉJÀ ASSUMÉS

• Distinguer clairement Résident Français et Citoyen Français dans la future architecture constitutionnelle, autour d'un Pacte de Réciprocité.

• Faire du Service à la Nation un passage vers la pleine citoyenneté, avec pour ceux qui en ont la capacité une préparation commune à la défense, aux premiers secours et à la protection des populations.

• Inscrire cinq engagements communs — transmettre, servir, protéger, participer, respecter — et prévoir qu'une rupture exceptionnellement grave du Pacte puisse entraîner la perte du Statut de Citoyen, uniquement selon une loi préalable, une décision individualisée et un contrôle juridictionnel.

---

### CE QUE CELA CHANGE

La citoyenneté devient un statut politique lisible : ce que la Nation garantit, ce qu'elle attend et la manière dont chacun peut prendre part à la communauté nationale sont explicités. Le Service à la Nation donne une expérience commune sans imposer à tous la même forme de service.

---

### À CONSTRUIRE PENDANT LA TRANSITION

• Définition juridique du Statut de Citoyen ; durée et formes du Service à la Nation ; parcours d'accès à la citoyenneté.

---

### CE CONTRAT NE FONCTIONNE PAS SEUL

La citoyenneté dépend des institutions qui garantissent les droits et les recours, de l'école qui transmet les repères communs, du Service à la Nation qui organise la participation et de la Justice qui protège le Pacte de Réciprocité. Elle ne peut donc être définie séparément des Contrats 02, 10 et de la nouvelle Constitution.

CONTRAT D'IMPACT 02

# APPRENDRE, COMPRENDRE ET TROUVER SA PLACE.

### IMPACT

À la fin de son parcours scolaire, chaque jeune doit avoir reçu les connaissances et capacités lui permettant de comprendre le monde, choisir sa voie, participer à la République et continuer à apprendre.

---

### CHOIX DÉJÀ ASSUMÉS

• Donner six finalités à l'école : savoir ; comprendre ; être citoyen ; être autonome ; trouver sa place ; vivre avec les autres et prendre soin de soi.

• Maintenir un socle national commun, intervenir lorsqu'une difficulté est détectée puis réévaluer, tout en laissant davantage de liberté sur les moyens lorsque cela améliore l'acquisition.

• Ouvrir davantage l'école aux métiers, à l'apprentissage, à l'entrepreneuriat, à l'économie et à la gestion de l'argent, au sport, à la culture et à la vie associative ; reconnaître davantage les compétences réellement acquises et anticiper les besoins de reconversion.

---

### CE QUE CELA CHANGE

L'école n'est plus seulement jugée sur les programmes parcourus ou les moyens engagés, mais sur ce qui a réellement été acquis. Une difficulté détectée appelle une réponse et une nouvelle évaluation ; le parcours prépare aussi à l'autonomie, aux métiers et à la vie citoyenne.

---

### À CONSTRUIRE PENDANT LA TRANSITION

• Autonomie des établissements ; outils communs d'évaluation ; architecture du Compte de compétences et anticipation des besoins à 5, 10 et 20 ans.

---

### CE CONTRAT NE FONCTIONNE PAS SEUL

L'école ne prépare pas dans le vide. Elle doit dialoguer avec les besoins de compétences, le travail, l'entrepreneuriat, la citoyenneté, les territoires et les capacités stratégiques. Ce contrat est directement lié aux Contrats 01, 03, 08, 09 et 11.

CONTRAT D'IMPACT 03

# TRAVAILLER ET CONSTRUIRE SON AUTONOMIE.

**IMPACT**

Faire du travail et de la production le socle de l'autonomie, et permettre à la solidarité de protéger lorsque les ressources ou les capacités ne suffisent plus.

---

**CHOIX DÉJÀ ASSUMÉS**

• Créer pour les Citoyens Français une Aide sociale unique regroupant plusieurs prestations monétaires de solidarité, ainsi qu'un parcours unique de retour à l'activité, plus simples, lisibles et liés à la situation réelle.

• Réécrire le Code du travail depuis une page blanche sous la forme d'une Constitution du travail ; créer un Temps citoyen, dont la transformation de tout ou partie des RTT constitue une première piste à tester.

• Favoriser le passage de l'apprentissage à l'emploi durable et mieux associer les salariés à la valeur durablement créée.

---

**CE QUE CELA CHANGE**

La solidarité devient plus lisible et vise d'abord à protéger ou remettre en capacité d'agir. Le droit du travail est reconstruit pour distinguer clairement les protections fondamentales, ce qui peut être négocié et le niveau auquel les décisions se prennent.

---

**À CONSTRUIRE PENDANT LA TRANSITION**

• Barème et périmètre de l'Aide sociale unique ; financement du Temps citoyen ; règles du parcours de retour à l'activité ; mécanismes de partage de la valeur.

---

**CE CONTRAT NE FONCTIONNE PAS SEUL**

Le travail ne peut devenir le premier chemin vers l'autonomie si la fiscalité crée des effets de seuil, si la formation ne prépare pas aux besoins réels ou si l'économie ne crée pas suffisamment d'activité. Ce contrat doit donc être construit avec les Contrats 02, 04, 08 et 09.

CONTRAT D’IMPACT 04

# CONTRIBUER SIMPLEMENT ET FINANCER DURABLEMENT LA NATION.

### IMPACT

Reconstruire un système de contribution compréhensible et financer durablement les responsabilités choisies par la Nation.

---

### CHOIX DÉJÀ ASSUMÉS

• Reconstruire la fiscalité autour d’un très petit nombre de grands prélèvements simples, visibles et compréhensibles, sans recréer ensuite la complexité par des sous-taxes.
• Construire et tester l’hypothèse d’une collecte nationale unifiée des grands prélèvements, puis d’une redistribution stable aux territoires selon leurs responsabilités, caractéristiques et besoins.
• Tester les réformes sur le revenu réellement disponible et distinguer dépenses permanentes, coûts de transformation et investissements de capacité ; les économies futures non constatées ne sont jamais considérées comme acquises.

---

### CE QUE CELA CHANGE

Le citoyen et l’entreprise doivent pouvoir comprendre les grands prélèvements qui financent la Nation et leurs conséquences réelles. Les territoires peuvent recevoir des moyens garantis sans que chaque niveau recrée sa propre architecture fiscale.

---

### À CONSTRUIRE PENDANT LA TRANSITION

• Nature, assiettes et taux des grands prélèvements — avec une cible de travail de 3 ou 4 — ; financement territorial ; trajectoire dette/déficit issue du chiffrage consolidé.

---

### CE CONTRAT NE FONCTIONNE PAS SEUL

La fiscalité finance les garanties communes mais influence aussi travail, production, retraite et autonomie des territoires. Elle ne peut être dessinée seule : ses effets doivent être simulés avec les Contrats 03, 05, 06, 08 et 09 avant tout basculement.

CONTRAT D’IMPACT 05

# CONSTRUIRE SA RETRAITE.

### IMPACT

Garantir à chacun une protection de base après la vie active et permettre à ceux qui le souhaitent de préparer davantage leur retraite.

---

### CHOIX DÉJÀ ASSUMÉS

• Garantir une retraite de base obligatoire financée collectivement.

• Au-delà de la base, laisser chacun préparer librement davantage sa retraite par l’épargne et l’investissement, avec la possibilité d’un Fonds d’Avenir national volontaire.

• Rendre les droits compréhensibles et permettre une transition de fin de carrière qui peut aussi favoriser la transmission des savoir-faire.

---

### CE QUE CELA CHANGE

Chacun distingue ce que la solidarité nationale garantit de base et ce qu’il choisit librement de constituer en complément. Les droits déjà acquis et la transition ne sont pas effacés : ils font partie du système à construire et à chiffrer.

---

### À CONSTRUIRE PENDANT LA TRANSITION

• Niveau et financement de la base ; âge ; carrières longues ; pénibilité ; droits déjà constitués ; gouvernance du Fonds d’Avenir.

---

### CE CONTRAT NE FONCTIONNE PAS SEUL

La retraite dépend de la capacité à produire, travailler et financer la solidarité dans la durée ; elle dépend aussi de la santé et des fins de carrière. Elle doit être construite avec les Contrats 03, 04, 06 et 08, et non comme une équation isolée.

CONTRAT D'IMPACT 06

# SE SOIGNER ET PRÉSERVER SON AUTONOMIE.

### IMPACT

Permettre de vivre davantage d'années en bonne santé et préserver la capacité d'agir aussi longtemps que possible.

---

### CHOIX DÉJÀ ASSUMÉS

• Créer un Contrat Santé Citoyen réunissant prévention, suivi et soins garantis dans un parcours accessible sans avance de frais dans son périmètre ; ne demander le respect d'un parcours que lorsque la République le rend réellement accessible.

• Passer de la prévention déclarée à la prévention suivie et rendre le dossier santé accessible depuis le Compte Citoyen tout en maintenant un cloisonnement strict des données.

• Sécuriser les capacités sanitaires critiques et organiser l'autonomie autour d'une évaluation, d'un plan global et d'un interlocuteur coordonné.

---

### CE QUE CELA CHANGE

La prévention, le suivi et l'accès aux soins sont pensés comme un parcours cohérent plutôt que comme une succession de dispositifs. La République ne peut demander une obligation de parcours qu'à la condition de rendre ce parcours réellement accessible.

---

### À CONSTRUIRE PENDANT LA TRANSITION

• Panier du Contrat Santé ; régime des Résidents ; financement ; offre territoriale ; articulation autonomie, logement, mobilité et aides.

---

### CE CONTRAT NE FONCTIONNE PAS SEUL

La santé suppose une offre territoriale accessible, des compétences, des capacités industrielles et un financement soutenable. Le Contrat Santé ne peut donc être garanti sans articulation avec les Contrats 04, 09 et 11.

CONTRAT D’IMPACT 07

# HABITER ET CONSTRUIRE SA VIE FAMILIALE.

### IMPACT

Permettre de se loger, de construire sa vie et d’assumer ses engagements dans un système où chacun sait de quoi il répond.

---

### CHOIX DÉJÀ ASSUMÉS

• Pour tout nouveau bail résidentiel, faire porter au locataire ou aux titulaires du bail une assurance contre le risque d’impayé ; rendre en contrepartie les obligations du propriétaire plus simples à faire appliquer.

• Construire la politique du logement à partir du besoin territorial — combien, quoi, où, pour qui — et regarder d’abord l’usage, la réhabilitation et la transformation de l’existant lorsque cela est pertinent.

• Ne pas imposer d’objectif individuel de fécondité ; réduire les obstacles matériels évitables pour ceux qui souhaitent construire une famille et juger la garde sur l’existence d’une solution réellement utilisable.

---

### CE QUE CELA CHANGE

La relation locative repose sur des responsabilités plus symétriques : paiement sécurisé d’un côté, obligations du propriétaire réellement exécutables de l’autre. La politique du logement et de la famille part davantage des besoins réels du territoire et des obstacles concrets à la vie choisie.

---

### À CONSTRUIRE PENDANT LA TRANSITION

• Architecture d’assurabilité ; traitement des accidents de la vie ; modalités territoriales de construction, réhabilitation, vacance, foncier et garde.

---

### CE CONTRAT NE FONCTIONNE PAS SEUL

Se loger et construire une vie familiale dépendent du revenu du travail, de la mobilité, de l’offre territoriale, des services de garde et de la capacité à construire ou transformer. Ce contrat doit être lu avec les Contrats 03, 04, 09 et 11.

CONTRAT D'IMPACT 08

# PRODUIRE, ENTREPRENDRE, RECHERCHER ET TRANSMETTRE.

**IMPACT**

Transformer davantage les idées, compétences et savoir-faire français en activité, entreprises et capacités productives durables.

---

**CHOIX DÉJÀ ASSUMÉS**

• Créer un Guichet Productif Unique : un projet, un interlocuteur responsable, des procédures coordonnées ; une donnée détenue légalement n'est pas redemandée ; permettre le rebond après un échec entrepreneurial de bonne foi.

• Lier les soutiens publics importants à des engagements mesurables et exiger qu'une activité commerciale habituelle ou durable sur le marché français dispose d'une entité juridique immatriculée en France et y contribue sur l'activité réalisée.

• Accompagner les innovations stratégiques du laboratoire vers l'industrialisation, soutenir la recherche fondamentale, utiliser la commande publique lorsqu'elle peut faire émerger une capacité utile et préparer la transmission des entreprises, exploitations et capacités agricoles essentielles.

---

**CE QUE CELA CHANGE**

L'entreprise doit rencontrer une puissance publique coordonnée plutôt qu'une succession de guichets. La recherche, l'innovation, la commande publique, l'industrialisation et la transmission sont reliées lorsqu'elles participent à une même capacité productive.

---

**À CONSTRUIRE PENDANT LA TRANSITION**

• Seuil d'activité déclenchant l'obligation d'entité française ; évolutions européennes nécessaires ; droit au rebond ; commande publique d'émergence.

---

**CE CONTRAT NE FONCTIONNE PAS SEUL**

Produire suppose des compétences, une fiscalité lisible, de l'énergie, des infrastructures, de la recherche et un accès aux marchés. Ce contrat s'appuie directement sur les Contrats 02, 04, 11 et 12.

CONTRAT D'IMPACT 09

# FAIRE VIVRE LES TERRITOIRES ET TRANSMETTRE LEUR HÉRITAGE.

**IMPACT**

Permettre à chaque territoire d'obtenir les fonctions essentielles dont sa population a besoin sans lui imposer systématiquement les mêmes moyens, et transmettre ce dont la Nation a hérité.

---

**CHOIX DÉJÀ ASSUMÉS**

• Décider au niveau le plus proche capable d'obtenir le résultat et reconstruire l'organisation territoriale à partir des responsabilités plutôt qu'à partir des structures existantes.

• Faire remonter les solutions qui fonctionnent et soumettre chaque Contrat d'Impact au test Outre-mer.

• Considérer le territoire comme un héritage vivant, préserver et transmettre l'héritage tout en permettant la création contemporaine.

---

**CE QUE CELA CHANGE**

Une garantie nationale peut être commune sans imposer partout le même moyen. Les responsabilités sont rapprochées du terrain capable de les assumer, chaque Contrat est testé en Outre-mer et le patrimoine est traité comme quelque chose à transmettre, pas seulement à administrer.

---

**À CONSTRUIRE PENDANT LA TRANSITION**

• Nouvelle architecture des responsabilités territoriales ; règles de financement liées à la collecte nationale ; modalités du test Outre-mer.

---

**CE CONTRAT NE FONCTIONNE PAS SEUL**

Les territoires sont le lieu où presque tous les Contrats deviennent concrets. Leur organisation et leur financement conditionnent école, santé, logement, sécurité, infrastructures et production. Ce contrat est donc transversal à l'ensemble de La Trajectoire.

CONTRAT D'IMPACT 10

# PROTÉGER, JUGER ET FAIRE APPLIQUER LE DROIT.

**IMPACT**

Permettre au droit d'aller jusqu'à son application réelle : protéger, établir les faits, juger dans un délai utile, exécuter la décision et réduire la répétition des infractions.

---

**CHOIX DÉJÀ ASSUMÉS**

• Refonder l'organisation et les grandes procédures de la Justice depuis leurs finalités, au-delà du seul pénal ; une décision prononcée doit réellement produire un effet.

• Responsabiliser le mineur selon son discernement et disposer de parcours contraignants lorsque l'incarcération n'est pas justifiée.

• Faire de la prison une sanction réelle et sobre, rendre effectivement possible une journée structurée autour d'une activité utile et préparer la sortie avant la fin de peine ; piloter la sécurité locale par les problèmes réels et les résultats.

---

**CE QUE CELA CHANGE**

La Justice est jugée aussi sur sa capacité à protéger, décider dans un délai utile et faire réellement exécuter ses décisions. La sanction, la réparation, l'activité en détention et la préparation de la sortie sont reliées à l'objectif de réduire la répétition des infractions.

---

**À CONSTRUIRE PENDANT LA TRANSITION**

• Architecture de la refondation judiciaire ; organisation des parcours contraignants ; moyens nécessaires à l'activité en détention et à l'exécution effective des décisions.

---

**CE CONTRAT NE FONCTIONNE PAS SEUL**

Le droit n'est effectif que si les institutions sont responsables, si les décisions peuvent être exécutées et si les territoires disposent des capacités nécessaires. Ce contrat est lié à la nouvelle Constitution, au Contrat 01 et au Contrat 09.

CONTRAT D'IMPACT 11

# GARANTIR LES CAPACITÉS ESSENTIELLES DE LA NATION.

**IMPACT**

Permettre à la France de continuer à fonctionner, décider et protéger sa population lorsqu'une dépendance, une rupture ou une crise majeure survient.

---

**CHOIX DÉJÀ ASSUMÉS**

• Tenir une Carte permanente des capacités critiques, définir ce qui doit continuer à fonctionner en crise et soumettre ces capacités à des stress-tests : produire, stocker, sécuriser, diversifier, coopérer ou reconstruire selon le niveau de dépendance acceptable.
• Construire une résilience numérique nationale et penser la défense sur toute la chaîne ; préserver les compétences nucléaires françaises sans imposer de quota politique préalable entre nucléaire et renouvelables.
• Planifier ensemble énergie, réseaux, stockage et besoins futurs ; traiter l'eau comme une capacité stratégique et intégrer climat, biodiversité et vulnérabilités physiques à la Trajectoire à vingt ans.

---

**CE QUE CELA CHANGE**

La France doit savoir avant la crise quelles dépendances elle accepte et lesquelles elle ne peut pas se permettre. Énergie, numérique, eau, défense, santé, alimentation, infrastructures et compétences sont traités comme des capacités liées, avec continuité minimale et solutions de repli.

---

**À CONSTRUIRE PENDANT LA TRANSITION**

• Seuils de criticité ; scénarios de stress-tests ; choix précis de production, stockage, diversification, coopération et infrastructures.

---

**CE CONTRAT NE FONCTIONNE PAS SEUL**

Les capacités essentielles réunissent production, recherche, compétences, énergie, numérique, eau, défense et infrastructures. Elles dépendent donc des Contrats 02, 08, 09 et 12 et donnent à la souveraineté une base matérielle.

CONTRAT D'IMPACT 12

# RETROUVER NOTRE CAPACITÉ DE CHOISIR DANS LE MONDE.

**IMPACT**

Permettre à la France de retrouver une capacité d'initiative, d'influence et de décision à la hauteur de ses responsabilités et de ses intérêts.

---

**CHOIX DÉJÀ ASSUMÉS**

• Considérer l'Europe comme une échelle de capacité, pas comme une fin en soi, et porter la modification des règles européennes lorsqu'elles empêchent durablement un choix politique jugé essentiel.

• Aligner diplomatie, défense, économie, recherche, culture et francophonie autour de la capacité d'action française ; construire des alliances qui augmentent cette capacité sans supprimer la faculté de défendre des choix propres.

• Distinguer clairement entrer en France, y résider durablement et devenir Citoyen, ainsi que les voies travail, études, famille et protection/asile ; protéger celui qui relève de la protection et faire produire un effet aux décisions définitives sur le séjour.

---

**CE QUE CELA CHANGE**

La politique extérieure, européenne et migratoire est reliée à une même question : quelle capacité la France conserve-t-elle réellement de choisir et d'agir ? L'Europe et les alliances sont recherchées lorsqu'elles augmentent cette capacité ; les étapes d'entrée, de résidence et de citoyenneté restent distinctes.

---

**À CONSTRUIRE PENDANT LA TRANSITION**

• Règles détaillées par voie de séjour ; accords nécessaires à l'exécution ; parcours d'intégration vers la citoyenneté ; agenda européen des modifications identifiées.

---

**CE CONTRAT NE FONCTIONNE PAS SEUL**

La capacité de choisir dans le monde n'existe que si la France dispose d'une base productive, de compétences, de capacités critiques et d'alliances qui augmentent sa marge d'action. Ce contrat s'appuie donc sur les Contrats 08 et 11 et sur l'ensemble de la Trajectoire nationale.

# UNE DISCIPLINE COMMUNE AUX DOUZE CONTRATS

Dans la Trajectoire définitive, aucun Contrat ne sera validé seulement parce qu'une mesure paraît pertinente isolément. Chacun devra dire : quel résultat est recherché, qui en répond, quels moyens lui sont donnés, ce qui est simplifié ou supprimé, ce qui peut être adapté si le mécanisme échoue, et comment ses effets ont été testés sur les autres Contrats. La cohérence d'ensemble devient elle-même une condition de décision.

**MOINS DE COUCHES.**
**PLUS DE RESPONSABILITÉ.**
**UN CAP CLAIR.**
**DES MOYENS QUI PEUVENT CHANGER.**

06

# CE QUI SERA CONSTRUIT PENDANT LA TRANSITION.

**Dire ce qui reste à construire n'est pas un aveu de faiblesse. C'est la conséquence directe de la méthode RDI.**

La transition doit transformer les choix politiques en systèmes applicables. Les paramètres suivants ne sont donc pas cachés ; ils sont explicitement placés dans le travail de l'année.

• FISCALITÉ — nature, assiettes, taux et transition des grands prélèvements, avec une cible de travail de 3 ou 4 ; articulation avec le financement territorial.
• SOLIDARITÉ ET TRAVAIL — barème de l'Aide sociale unique, courbes de revenu disponible, financement du Temps citoyen, règles du parcours de retour à l'activité.
• RETRAITE — niveau de la base, financement, âge, carrières longues, pénibilité, droits déjà constitués et transition.
• SANTÉ — panier du Contrat Santé Citoyen, régime des Résidents, offre territoriale et financement.
• TERRITOIRES — nouvelle carte des responsabilités et formule stable de redistribution des ressources.
• CITOYENNETÉ — durée et formes du Service à la Nation, parcours d'accès, articulation juridique entre Statut de Citoyen et nationalité.
• INSTITUTIONS — mécanismes de remplacement dans l'Équipe nationale, fonctionnement du quart citoyen, initiative citoyenne, résolution des blocages, organisation interne adaptable autour des six Pôles Ministériels et règles de sortie de la transition, y compris si la nouvelle Constitution n'est pas approuvée.
• EUROPE ET DROIT — évolutions juridiques nécessaires aux choix RDI, notamment lorsque le droit actuel ne permet pas leur application telle qu'envisagée.
• FINANCES PUBLIQUES — trajectoire consolidée dette/déficit et ordre de mise en oeuvre des transformations.

**RÈGLE DE CRÉDIBILITÉ**

Une économie future espérée ne finance pas une dépense certaine tant qu'elle n'est pas constatée.

Une obligation n'est pas imposée avant que la République ait réellement construit la capacité de la rendre praticable.

Une réforme majeure peut être simulée en parallèle avant de remplacer l'ancien système.

07

# PUIS LES FRANÇAIS DÉCIDENT À NOUVEAU.

**La transition n'a de sens que si elle rend réellement la décision.**

Au terme de la transition, la France doit disposer de deux objets distincts : une nouvelle Constitution prête à être soumise aux Français et une Trajectoire de transformation chiffrée, juridiquement instruite et ordonnée pour les sept années suivantes.

**1. LES FRANÇAIS SE PRONONCENT SUR LES NOUVELLES INSTITUTIONS**
La nouvelle Constitution est soumise à l'approbation populaire selon la voie juridique sécurisée pendant la transition. Si elle n'est pas approuvée, les nouvelles institutions n'entrent pas en vigueur.

**2. LE MANDAT DE TRANSITION S'ACHÈVE**
Si les nouvelles institutions sont adoptées et la bascule juridiquement prête, la personne élue en 2027 met fin au mandat de transition pour lequel elle s'était engagée. La continuité de l'État doit être organisée sans vide institutionnel.

**3. UNE NOUVELLE ÉLECTION EST ORGANISÉE**
Les Français choisissent alors, selon les nouvelles règles, une Équipe nationale et la Trajectoire qu'elle s'engage à conduire pendant sept ans. Rien ne garantit par avance à la personnalité qui a porté la transition de conduire la suite.

**DEUX DÉCISIONS DIFFÉRENTES**
APPROUVER LES RÈGLES DU JEU n'oblige pas à choisir ensuite l'équipe qui a participé à leur préparation.
CHOISIR L'ÉQUIPE NATIONALE signifie lui confier la Trajectoire des sept années de transformation.

08

# SEPT ANS POUR TRANSFORMER, TROIS POUR RENDRE COMPTE.

**Le mandat de sept ans donne le temps de transformer. Il ne donne pas sept ans de silence.**

Tous les trois mois, l'Équipe nationale présente directement aux Français ce qu'elle avait annoncé, ce qu'elle a fait, ce qui a réellement changé, ce qui n'a pas fonctionné, pourquoi et ce qu'elle corrige.

Ce rendez-vous ne remplace ni le contrôle de l'Assemblée de la Nation ni le travail de l'Auditeur Indépendant de l'Impact Public. Il ajoute une responsabilité publique régulière devant les citoyens.

### MESURER SANS GOUVERNER PAR LE CHIFFRE

Tous les résultats ne se produisent pas en trois mois. Éducation, infrastructures, industrie ou recherche demandent parfois plusieurs années. La Comparution devant la Nation distingue donc :

• IMPACT FINAL — la transformation recherchée, parfois à plusieurs années.

• JALONS DE TRAJECTOIRE — les éléments vérifiables qui permettent de savoir si l'on avance réellement dans la bonne direction.

### LA RÈGLE DE CORRECTION

L'objectif ne sera pas changé pour sauver une mesure qui échoue.
La mesure sera changée pour retrouver l'objectif.

### LE BILAN DE FIN DE MANDAT

Pour chaque Contrat d'Impact : objectif initial, décisions prises, moyens mobilisés, coût, résultats, échecs, corrections et état final. La Trajectoire nationale à vingt ans est ensuite réactualisée à partir de ce qui a été appris.

CONCLUSION

# UNE VISION À CONSTRUIRE, PAS UNE PROMESSE D'INFAILLIBILITÉ.

**La République de l'Impact ne demande pas de croire que tout serait déjà résolu. Elle propose une autre discipline de l'action publique.**

• Partir de l'Impact.
• Donner la capacité d'agir.
• Identifier la responsabilité.
• Simplifier pour libérer l'action.
• Garder le cap, adapter les moyens.
• Construire avant de figer.
• Faire tenir les décisions ensemble : aucune réforme importante n'est conçue isolément
• Mesurer sans confondre chiffres et réalité.
• Corriger ce qui échoue.
• Faire revenir régulièrement la décision et le jugement vers les citoyens.

La Trajectoire n'a de sens que si cette vision rencontre les Français. Elle peut rester une proposition. Elle peut aussi devenir une base assez forte pour qu'une personnalité décide de la porter en 2027, non pour s'approprier le projet, mais pour ouvrir l'année de transition qui permettra au pays de le construire, de le juger puis de choisir à nouveau.

Ce qui est proposé n'est donc pas : « donnez le pouvoir à une personne et faites-lui confiance pour le reste ». Ce qui est proposé est : voici la vision, voici les choix déjà assumés, voici ce qui reste à construire, voici la méthode, et voici le moment où la décision vous revient.

**NOUS POUVONS ENCORE CHOISIR.**